



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
s/6428  
10 juin 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE, EN DATE DU 10 JUIN 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé par M. F. Kuchuk, Vice-Président de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

Nicosie, le 7 juin 1965

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur deux événements importants qui se sont produits récemment à Chypre et au sujet desquels je tiens à élever une protestation auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin de vous faire savoir et, par votre entremise, de faire savoir à toutes les délégations, que les Grecs continuent d'aggraver la situation à Chypre en tentant d'exploiter abusivement les résolutions et les rapports de l'Organisation des Nations Unies et en commettant des actes sacrilèges contre la communauté turque.

1. Sur la côte septentrionale de Chypre, à quatre milles environ à l'est de la ville de Kyrénia, se trouve le célèbre mausolée et sanctuaire turc d'"Hazreti Omer". Ce sanctuaire, qui a une grande importance religieuse et historique, se compose d'une mosquée et d'un mausolée érigés il y a plusieurs siècles et demeure pour les Turcs et les Musulmans en général un lieu de dévotion et de pèlerinage. Il m'a été signalé que des Grecs armés, agissant sur ordre des dirigeants chypriotes grecs, qui se prévalent encore du titre de "Gouvernement chypriote", ont enlevé les tombes sacrées de ce sanctuaire au moyen de bulldozers et ont transformé l'endroit en poste militaire. Ce manque total de respect pour la communauté turque de Chypre et cet acte sacrilège absolument sans scrupule - le dernier d'une longue série - sont caractéristiques de la conduite des soi-disant dirigeants chypriotes grecs; cet acte a été commis au vu et au su de l'ONU, qui entretient à Chypre une force de 6 000 hommes environ.

2. Un autre événement important de ces derniers jours a été l'envoi par les dirigeants chypriotes grecs d'hommes armés pour établir des postes tout autour du village turc de Yeshilova (Mandria), au sud-ouest de Chypre et l'assiéger. Il est très significatif que pour justifier cet acte de provocation et d'agression caractérisé contre la communauté turque, les dirigeants chypriotes grecs aient donné comme prétexte que les postes en question sont destinés à repousser toute attaque venant de l'extérieur. Je suis persuadé que vos représentants à Chypre vous

ont déjà informé qu'il s'agit là d'un prétexte si inconsistant qu'il ne saurait tromper même les plus naïfs. L'examen le plus superficiel de la situation dans ce secteur convaincrait n'importe quel observateur impartial que ces postes ne peuvent avoir aucun rapport avec la défense contre une attaque venant de l'extérieur. Il est clair que le motif allégué constitue une interprétation abusive du passage de votre rapport du 11 mars 1965 relatif aux droits qu'a le Gouvernement chypriote de prendre des mesures pour parer à toute attaque extérieure. En réalité, la situation est la suivante :

A. Les postes en question (comme ceux qui entourent le village turc d'Ambelikou, aujourd'hui ruiné à cause de ce siège) ne serviraient à rien contre une attaque extérieure; ils visent seulement à ruiner un autre village turc et à accroître la tension en violation de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre.

B. La prétention des dirigeants chypriotes grecs d'être les seuls responsables de la défense de l'île contre une attaque extérieure ne repose sur aucun fondement juridique ni réel car, en droit, la question de la défense de l'île intéresse les deux communautés.

C. Les dirigeants chypriotes grecs, tout en prétendant se préoccuper des mesures à prendre pour défendre notre République contre des menaces imaginaires de l'extérieur, ont en fait placé notre pays sous une occupation militaire étrangère, dans l'intention manifeste de détruire notre indépendance afin d'atteindre certains objectifs sinistres et de priver la communauté turque de sa part de souveraineté et de la ravalier au rang d'une communauté asservie.

D. Les Chypriotes grecs sont passés maîtres dans l'art de tromper en donnant une interprétation erronée et abusive de toutes les manifestations de bonne volonté afin de réaliser leurs desseins insidieux, comme ils l'ont fait pour les observations sincères que vous avez formulées sur le droit indiscutable qu'a le Gouvernement chypriote de défendre l'île contre toute attaque extérieure. (Dans mon esprit, il n'est pas douteux que vous vouliez parler du Gouvernement légitime de Chypre et non pas de l'administration rebelle de l'Archevêque Makarios, qui ne pourra jamais être tenue pour le Gouvernement légitime et effectif de Chypre aussi longtemps que la communauté turque de l'île tout entière refusera de reconnaître son allégeance à l'égard de cette administration illégale et continuera à exercer ses droits et ses pouvoirs constitutionnels et légitimes.)

Je me demande si le moment n'est pas venu pour l'Organisation des Nations Unies de signifier à l'administration rebelle de l'Archevêque Makarios que la Force des Nations Unies ne peut sans intervenir voir les dirigeants chypriotes grecs exploiter de façon abusive les résolutions du Conseil de sécurité et les observations bien intentionnées contenues dans les rapports du Secrétaire général sur la situation à Chypre, et qu'elle ne peut pas non plus (en tant qu'organe représentant l'humanité civilisée) rester totalement indifférente devant des actes barbares et sacrilèges comme ceux que les Grecs chypriotes commettent sans cesse contre la communauté chypriote turque.

Le Vice-Président de la République  
de Chypre,

(Signé) : F. KUCHUK

